

ANNEXE 2 - MANDAT

« Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière »

Mandat

Pour l'accès aux propriétés privées

Dans le cadre de « l'élaboration d'un inventaire et la caractérisation des zones humides sur le territoire de gestion du SGBV du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière »

Je soussigné,

« Pierre JOLY, président du Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière »

Certifie que :

« AMOnia environnement, mandataire du groupement (Eléa BARJAVEL, Clément BONNO, Pierre BOUSCARY, Jodie MAURS, Julie MORVAN, Alyson NAUD), Améten (Anaïs BATAILLE, Clémence PONCET, Emilia POIRIER, Corentin GIRARD),

Apexe (Jean-Marie DUPONT),
Coop'Alpha (Thomas PICHILLOU),
Géoflore (Anne PONCET)
représenté par Julie MORVAN, Chef d'entreprise »

Et

« Le Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière (Sébastien NYS, Gauthier WATELLE, Hugo LEHMANN, Xavier MORTEMARD, Camille LEVEQUE)

Représenté par Pierre JOLY, président »

Sont mandatés dans ce cadre et en application de l'arrêté préfectoral ci-joint, pour réaliser « l'inventaire et la caractérisation des zones humides sur le territoire de gestion du SGBV du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière » qui nécessite l'accès aux propriétés privées au cours de l'année 2022.

SGBV
Moron, Blayais, Virvée et Renaudière
33710 BOURG SUR GIRONDE
Tél : 05 57 94 06 81

Fait à Bourg-sur-Gironde, le 22/02/2022

M. Pierre JOLY, Président du Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière